

Chauffage/ECS : quels taux de crédit d'impôt en 2010 ?

En matériels chauffage/ECS, les taux de crédit d'impôt et la liste des équipements concernés viennent d'être modifiés par le Parlement à l'occasion de l'adoption du projet de loi de finances rectificative pour 2009. L'article 28 ter de cette loi prévoit, à compter de 2010, des taux de :

- 25% pour les pompes à chaleur air/eau,
- 40% pour les chauffe-eau thermodynamiques (par erreur, les parlementaires ont adopté la formulation suivante : "pompes à chaleur, autres que air/air, thermodynamiques"),
- 40% pour les pompes à chaleur géothermiques,
- 40% pour la pose de l'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques,
- 15% pour les chaudières à condensation,
- 25% pour les chaudières et équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses (mais 40% en cas de remplacement d'une chaudière à bois).

Vers une forte montée en puissance des travaux de climatique dans les copropriétés ?

C'est vers mars ou avril 2010 que sera lancée une campagne de communication de "longue durée" destinée à encourager, dans les copropriétés, la réalisation de BES ("Bilans Energétiques Simplifiés"), BES qui seront assortis de diagnostics eux aussi "sommaires", et ce pour mettre rapidement en évidence quelques premières mesures d'efficacité énergétique qui pourraient être décidées par les copropriétés, notamment en chauffage, ECS et ventilation. Cette campagne de communication doit ainsi initier, dans les copropriétés, une "dynamique" qui, à terme, devrait déboucher sur des mesures plus "lourdes" et, en particulier, sur des programmes pluri-annuels de travaux d'économies d'énergie. C'est ce qu'a indiqué le Chantier Copropriété, l'un des groupes de travail du Grenelle Bâtiment, lors d'une conférence de presse la semaine dernière.

Génie climatique : tendance plutôt mal orientée en Ile-de-France

L'écart entre les proportions d'entreprises franciliennes de génie climatique et d'isolation estimant leur activité en hausse ou en baisse au troisième trimestre 2009 aboutit à un solde négatif de - 31% (contre - 36% au trimestre précédent). C'est ce qui ressort de la dernière enquête trimestrielle de conjoncture de la Fédération française du bâtiment Ile-de-France. Pour le quatrième trimestre 2009, le solde (prévisionnel) est également négatif : - 49%. Par ailleurs, 62% de ces mêmes entreprises franciliennes de génie climatique et d'isolation s'attendent à une stabilité de l'activité de l'ensemble de l'industrie du bâtiment au quatrième trimestre 2009, 37% pronostiquent une tendance plutôt faible et 1% une tendance plutôt forte. < Le génie climatique prévoit la poursuite de la dégradation de ses activités, commente-t-on à la FFB IDF. C'est un des corps d'état les plus pessimistes, notamment en travaux d'entretien. >

Ciat vise 100 millions en PAC domestiques en 2012, dont 70 millions en France

En pompes à chaleur domestiques, le groupe Ciat vise des chiffres d'affaires de 58 millions d'euros en 2010 (contre 50 millions en 2009) et de 100 millions en 2012. Il veut faire 30% de ses ventes à l'export en 2012 (dont 80% sur trois pays : Belgique, Royaume-Uni, Suisse), contre 5% en 2009. C'est ce que le groupe a indiqué lors d'une conférence de presse la semaine dernière. Ciat juge "très accessible" son objectif de 70 millions d'euros sur le marché français en 2012, avec 60% via le commerce de gros et 40% de ventes directes aux installateurs, des proportions inchangées par rapport à 2009. En 2009, Ciat aura produit quelque 20 000 PAC, pour une capacité de production de 65 000, et estime être le premier fabricant français. Il pense détenir 12% du marché français des PAC domestiques (et même près de 20% avec les ventes OEM), avec 35% pour les seules PAC monobloc, segment sur lequel il estime être n° 1, "loin devant la concurrence".

Le groupe prévoit un marché français 2009 de 95 000 PAC domestiques (précisons qu'il s'agit des ventes des fabricants aux grossistes et aux installateurs) ; en 2008, le marché avait été de quelque 152 000 unités. < Le niveau des stocks chez les distributeurs est aujourd'hui plutôt sain >, juge-t-on chez Ciat. Pour 2010, le groupe prévoit une croissance du marché français de 10%, avec des PAC géothermiques à environ 20% de ce marché (contre 17% en 2009).